

Image not found or type unknown



## Ex compagnon défaillant remboursement prêt immobilier

Par **Agmer**, le **19/02/2021** à **07:56**

Bonjour,

Séparée depuis 11 ans (union libre) Mr P et moi même avons une maison en commun et surtout un prêt sur lequel je suis co emprunteur. Mr P ne rembourse plus depuis pratiquement 1 an.

La banque ne m'a jamais prévenue de cette situation, je n'ai reçu aucun courrier en revanche un huissier a frappé à ma porte avec un commandement faisant état d'une dette de 15000€. Dette que je devrais payer pour moitié sinon saisie salaire etc.....

J'ai contacté la banque qui a refusé toute communication et me renvoie vers l'huissier.

J'envisage d'assigner la banque et Mr P devant le tribunal pour obtenir une désolidarisation du prêt.

Est-ce jouable?

Merci pour votre réponse.

Par **jodelariege**, le **19/02/2021** à **09:33**

bonjour

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F548>

lisez à "garantie co -emprunteur que faire en cas de divorce ou de séparation":

..il peut y avoir désolidarisation si l'autre emprunteur s'engage à tout payer or là votre ex compagnon ne paye plus rien du tout.....

Par **youris**, le **19/02/2021** à **11:40**

bonjour,

étant coemprunteur, vous êtes solidaire du remboursement de votre prêt.

la banque peut exiger le remboursement du prêt à n'importe lequel des emprunteurs et non la moitié.

la banque n'est jamais obligé d'accepter la désolidaisation d'un emprunteur.

dans votre cas, je doute que la banque accepte de vous désolidariser du remboursement du prêt surtout si l'autre emprunteur ne rembourse plus.

si personne ne rembourse le prêt, la banque risque de faire une saisie immobilière sur la maison en indivision.

la banque peut aussi, si ce n'est pas déjà fait, assigne les 2 emprunteurs devant le tribunal pour obtenir le remboursement du prêt.

salutations